

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 19/10/2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 13, 14 et 15 octobre 2021

2021 DASES 132 Subvention (101 000 euros) et avenant avec l'Association de Prévention du Site de la Villette (19e).

Mme Afaf GABELOTAUD, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2512-13 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 28 septembre 2021 par lequel Madame la Maire de Paris, propose de signer une convention avec l'Association de Prévention du Site de la Villette, 211 avenue Jean Jaurès (19e) et de fixer le montant de la subvention de la Ville de Paris à 101 000 euros, au titre de l'exercice 2021 ;

Vu l'avis du conseil d'arrondissement du 19^e arrondissement, en date du 28 septembre 2021 ;

Sur le rapport présenté par Madame Afaf GABELOTAUD, au nom de la 1^{ère} Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris, est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'Association de Prévention du Site de la Villette, 211 rue Jean-Jaurès (19e).

Article 2 : Une subvention globale de 101 000 euros au titre de l'année 2021 est attribuée à l'Association de Prévention du Site de la Villette (numéro Paris Assos : 12425), selon la répartition suivantes :

Intitulés de l'action	Direction et service	Montant du financement
Actions d'animation, de prévention et d'accompagnement vers l'emploi en direction de la jeunesse Numéro de dossier 2021_04867	DASES -SEPLEX	80 000 €
Coordination du plan de lutte contre les discriminations à l'emploi du 19ème arrondissement Numéro de dossier 2021_07379	DAE-BDEL	15 000 €
Coordination du plan de lutte contre les discriminations à l'emploi du 19ème arrondissement Numéro de dossier 2021_11433	DDCT-SPV	5 000 €
Ateliers d'éducation à l'image RadioTéléLaVillette Numéro de dossier 2021_07390	DDCT-SPV	1 000 €

Article 3 : Les dépenses correspondantes seront imputées au budget de fonctionnement de la Ville de Paris au titre de l'exercice 2021 et des exercices suivants sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO